

REDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT ET EFFORTS DE PREVENTION

Un territoire de plus de 500 km²
et 24 communes.



36 872 habitants desservis en 2019 soit une
croissance de 1% par rapport à 2018.
24 communes adhérentes au travers de 3 inter-
communalités.

PRODUCTION D'ORDURES
RÉSIDUELLES



228 kg

PRODUCTION DE VERRE



33 kg



58 Kg



294 Kg

PRODUCTION EMBALLAGES

PRODUCTION EN DECHETTERIE

En 2019 le syndicat a lancé ses premiers
composteurs partagés.



C'est au printemps que le
SMICTOM a lancé le premier
composteur collectif dans le
quartier du Pigné à Lavaur.
Une belle initiative et surtout
une superbe réussite grâce
à des riverains impliqués
et assidus. Cette initiative
devrait s'étendre dans d'au-
tres quartiers et communes
du territoire.

REDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT

23% de moins de déchets
enfouis par habitant entre
2019 et 2010.

PREVENTION DES DECHETS

3,4% de moins de déchets
produits sur le territoire
par rapport à 2018.

TAUX DE VALORISATION

53% des déchets gérés ont
été valorisés en 2019.

REFUS DE TRI

8,4% des emballages déposés
dans les bacs ou colonnes
de tri sont des erreurs.

Les collectes

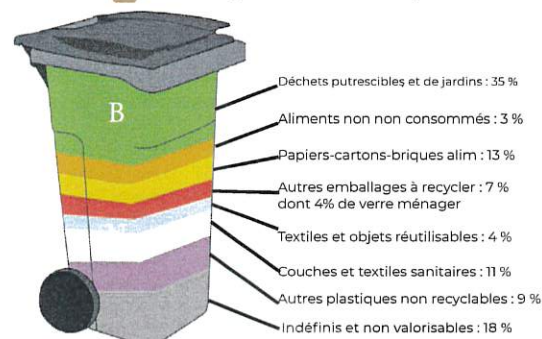
ORDURES RÉSIDUELLES, EMBALLAGES, VERRE, BIODECHETS...



Le SMICTOM assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés auprès de 36 872 habitants en 2019. La nouveauté 2019 vient du lancement en avril de la collecte des biodéchets des moyens et gros producteurs. L'ensemble des services de collecte est exécutée par la société COVED par le biais d'une Délégation de Service Public.

DES SERVICES DE COLLECTE ADAPTÉS AU TERRITOIRE

La composition de notre poubelle



Un peu de vocabulaire...

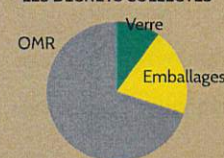
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Il s'agit des déchets qui seront enfouis, ceux qui ne peuvent pas être triés ou compostés.

Emballages ménagers : il s'agit de tous les emballages qui sont mis au bac de tri afin d'être recyclés

Biodechets : ce sont les restes de repas et plus largement tous les déchets putrescibles, la fraction fermentescible.



LES DÉCHETS COLLECTÉS



29% C'est la part des emballages à recycler dans les tonnages collectés en 2019. Cela représente plus de 3 350 tonnes d'emballages. Les autres déchets collectés à domicile sont les ordures résiduelles enfouies aux Brugues.

LES EMBALLAGES



42 millions d'emballages collectés en 2019. Les cartons et les journaux, publicités représentent plus de 75 % du gisement (hors verre).

LES MODES DE COLLECTE



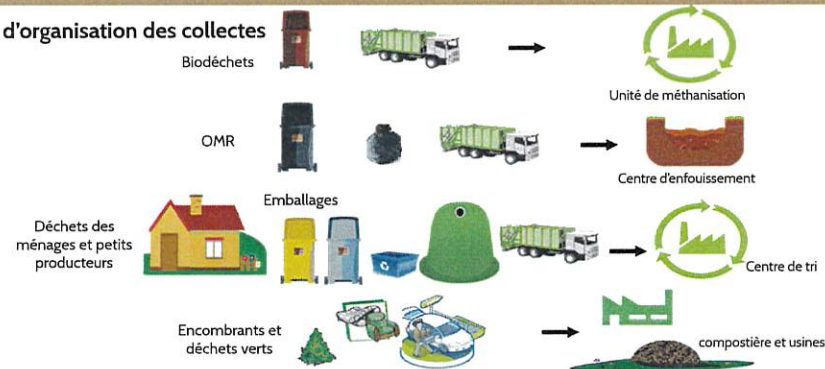
85% Des collectes se font en porte à porte ou proximité. Les autres secteurs sont collectés via des points de regroupement.

LES BIODECHETS



35% de biodéchets dans nos poubelles. Ces déchets fermentescibles peuvent être compostés ou bien méthanisés pour devenir du terreau ou du gaz valorisable.

Le schéma d'organisation des collectes





La collecte des emballages

CARTONS-JOURNAUX-PUBS-PLASTIQUES-METEAUX

L'année 2019 a été marquée par les très belles performances de collecte du verre et par une hausse des performances des autres emballages.

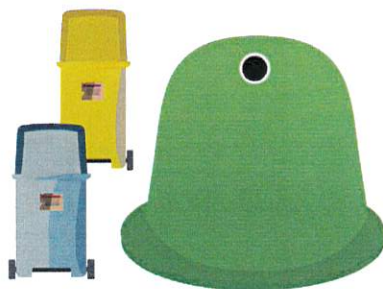


2019, LES PERFORMANCES DU VERRE EXPLOSENT !

TRI Collecte du verre en points d'apport volontaire, le bon choix !

En 2014 les élus du Syndicat ont décidé de lancer l'optimisation de la collecte du verre en abandonnant progressivement la collecte de proximité en caissettes pour de l'apport volontaire via des colonnes aériennes de collecte. Entre 2015 et 2018 l'intégralité du territoire a basculé et aujourd'hui plus

de 210 colonnes de collecte sont installées. Le pari est totalement rempli puisqu'entre 2015 et 2020 les performances de collecte sont passées de 29 à 33 kg/habitant et par an soit une progression de 14%. Dans le même temps le coût de la collecte à la tonne a été divisé par 2 !



? Le saviez-vous ?



Une fois collectés les emballages ménagers du SMICTOM sont transférés jusqu'au centre de tri de Labrugère (Trifyl).



Le verre se recycle à l'infini alors que jeté dans la nature il met plus de 4000 ans à disparaître !



Il suffit de 3 bouteilles en plastiques pour fabriquer un pull en laine polaire.

1213

tonnes d'emballages en verre collectés en 2019 soit + 8% par rapport à 2018.

1942

tonnes d'emballages ménagers collectés en 2019.

8,4%

c'est la taux de refus, c'est à dire d'erreurs dans le tri des emballages.

85,6

kg/habitant c'est la performance de collecte des emballages en 2019 soit identique à 2018.



La collecte des ordures résiduelles

LES DÉCHETS QUE L'ON NE PEUT PAS VALORISER POUR LE MOMENT...

L'année 2019 marque un retour à une tendance baissière après un rebond de la production en 2018.

2019, LES OBJECTIFS DE LA LTECV* EN POINT DE MIRE

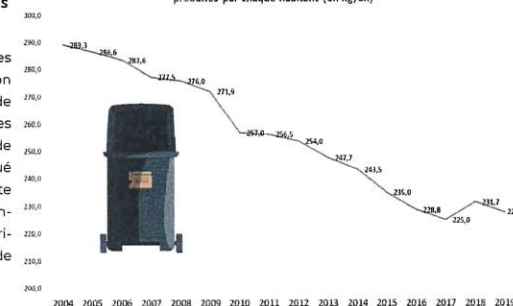
OMR Ordures ménagères, le SMICTOM s'assure 19 ans d'autonomie.

Depuis plus de deux ans le Syndicat a entamé la demande de poursuite d'exploitation du site des Bruges*. Ce site, propriété du SMICTOM depuis 1980 accueille une installation de stockage des déchets non dangereux. Ces derniers y sont enfouis selon une réglementation stricte et

sous le contrôle des services de l'Etat. Afin de garantir son autonomie de gestion et de rentrer pleinement dans les objectifs du plan régional de gestion les élus ont effectué une demande de poursuite qui sera validée au printemps 2020. Cette autorisation va couvrir la période 2021-2039.

* l'autorisation a été obtenue en mars

Evolution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites par chaque habitant (en Kg/an)



? Le saviez-vous ?



Le site des Bruges est autorisé à accueillir 75 000 tonnes de déchets par an (60 000 à partir de 2021).



La loi LTECV oblige à diminuer les tonnages enfouis de 50 % à fin 2025...



En 15 ans le poids moyen de la poubelle résiduelle a baissé de plus de 20 %. Grâce au tri et au compostage...

*LTECV : loi sur la transition énergétique pour une croissance verte.

8404

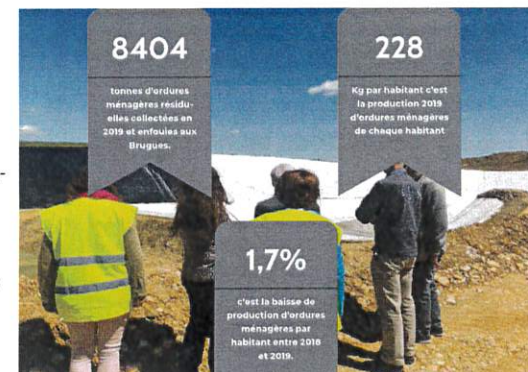
tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2019 et enfouies aux Bruges.

228

Kg par habitant c'est la production 2019 d'ordures ménagères de chaque habitant

1,7%

c'est la baisse de production d'ordures ménagères par habitant entre 2018 et 2019.





La collecte des biodéchets

LES DÉCHETS FERMENTECIBLES DES MOYENS ET GROS PRODUCTEURS

L'année 2019 marque le lancement de ce nouveau service auprès des restaurateurs, cuisines collectives, commerces, etc.

LES BIODECHETS, MIEUX VAUT LES VALORISER !

FFOM Une collecte unique en son genre dans le département.

En lançant ce service le 1er avril 2019 le SMICTOM est devenu la première structure tarnaise à proposer un service de collecte des biodéchets. Cette collecte a été précédée de 2 ans d'études qui ont permis de déterminer le gisement potentiel ainsi que les producteurs concernés. En effet, ce sont près

de 100 producteurs qui ont été identifiés et la collecte pourrait, à termes, détourner entre 400 et 500 tonnes de déchets de l'enfouissement. Pour le moment ces biodéchets sont méthanisés dans la Haute Garonne mais ils seront bientôt compostés sur Saint Sulpice la Pointe.



? Le saviez-vous ?

Grâce aux biodéchets on peut fabriquer du gaz ou du compost !

Chacun peut valoriser ses biodéchets à la maison, dans sa ville ou son village grâce à un composteur individuel ou collectif.

En France le tiers de la production agroalimentaire termine à la poubelle... Alors STOP au gaspillage !

56

tonnes de biodéchets collectés en 2019.

35%

c'est la proportion de biodéchets présente dans notre poubelle.

100

c'est le nombre de producteurs qui sont collectés par ce service.

450

tonnes c'est le gisement maximal que nous pourrions collecter auprès de ces 100 producteurs.

Les déchetteries

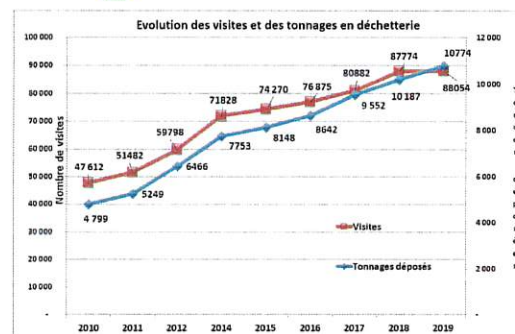
ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS, MOBILIER, GRAVATS, MÉTAUX, ETC.

Le SMICTOM possède deux déchetteries qui desservent parfaitement tout son territoire. L'une est située sur la commune de Lavaur (route de Castres) et l'autre dans la plaine de la Viguerie à Saint Sulpice la Pointe. La gestion du haut de quai est assurée en Régie tandis que le bas de quai est géré par la société COVED via une DSP.



UN SERVICE PLÉBISCITÉ PAR LES USAGERS

Une croissance d'activité de 85% en moins de 10 ans !



Entre 2010 et 2019 l'activité des déchetteries n'a cessé de croître fortement tous les ans. Les tonnages ont plus que doublé en 9 ans et les visites sont passées de moins de 50 000 à près de 90 000 par an. Pour faire face à ce succès le syndicat a beaucoup modifié le service. Agrandissements, recrutements de gardiens et aussi et surtout élargissement des horaires d'ouverture. Les deux sites sont

aujourd'hui ouverts 6 jours sur 7, de 9h à 12h et de 14h à 17h30. L'été afin de tenir compte des fortes chaleurs elles ouvrent en continu de 7h30 à 14h30. Ce service estival est d'ailleurs très apprécié car depuis sa mise en place la fréquentation estivale est en hausse !

LES DÉCHETS COLLECTÉS



36% c'est la part de déchets verts déposés en déchetterie parmi l'ensemble des déchets. Ce flux ne cesse d'augmenter depuis 15 ans. Près de 4000 tonnes en 2019 contre moins de 2000 en 2005...

LA VALORISATION



77% des déchets apportés en déchetterie sont valorisés. Ils peuvent être recyclés, réemployés ou bien démantelés pour valoriser leurs composants...

LES DECHETTERIES



50% En 2019 les apports en déchetteries se sont répartis de manière quasi équitable entre les deux sites de Lavaur (48%) et Saint Sulpice (52%). Jusqu'alors c'était ce dernier site qui accueillait bien plus de visiteurs...

L'ELECTROMENAGER (D3E)



9,2 kg d'appareils électroménagers usagés déposés en déchetterie en 2019 par chaque habitant. Parmi ces appareils plus de 7 000 écrans, 1 300 réfrigérateurs, 3 000 lave-vaisselle et 50 000 petits appareils.

Les déchets acceptés

Aller en déchetterie c'est se donner la possibilité de trier plus de 15 familles de produits dont plus des 3/4 seront valorisés. Il y a encore 10 ans c'était à peine 7-8 catégories de déchets qui pouvaient trouver une seconde vie. Désormais, les traditionnelles ferrailles, cartons et déchets verts ont été rejoints par l'élec-



troménager, les meubles, les huiles, petits extincteurs, lampes, etc.

Le projet de loi "anti gaspillage" à l'heure actuelle à l'étude prévoit de créer encore de nouvelles filières comme pour les jouets ou les accessoires de bricolage et jardinage...





Les déchets non dangereux

TOUS LES ENCOMBRANTS "NON DANGEREUX"

Pour ce qui est des déchets acceptés en déchetterie, la réglementation fait le distinguo entre ceux qui sont classés comme non dangereux et ceux qui présentent un danger immédiat et élevé pour la santé ou l'environnement.

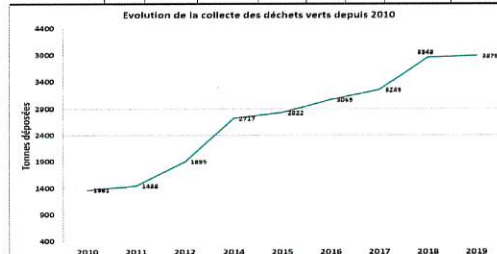
DÉCHETS VERTS ET MOBILIER EN CROISSANCE

Déchets verts, toujours plus... Mais attention aux gravats !

Les années se suivent et se ressemblent pour la récupération des déchets verts. Même si en 2019 la hausse est un peu plus mesurée que les autres années, ce flux ne cesse de croître. Hiver plus doux, printemps pluvieux génèrent plus d'entretien au jardin (tailles et surtout tontes). Avec près de 4000 tonnes récupérées

c'est plus de 100 Kg par habitant et par an qui sont produits sur le territoire. L'intégralité de ces déchets est par la suite compostée et le compost offert aux usagers des deux déchetteries. Mais en 2019 on a aussi pu observer une forte hausse des dépôts de gravats qui sera à surveiller en 2020.

	Gravats	Tout-venant	Déchets verts	Ferrailles	DEEE	Cartons	Bois	Mobilier
Déchetterie des Bragues (Laverie)	1 210	909	1 760	224	155	154	171	413
Déchetterie de la Vignerie (St Sulpice)	1 443	1 051	2 115	195	104	175	217	490
TOTAL	2 653	1 960	3 875	422	259	329	388	899



? Le saviez-vous ?



Lors du compostage la masse des déchets verts se réduit de 65 % !



La ferraille est récupérée localement par une entreprise de Couffouleux.



Lors de journées les plus "chargées" vous êtes plus de 500 à visiter les déchetteries.

292

kg par habitant, c'est la quantité de déchets apportée en déchetteries en 2019.

35%

c'est l'augmentation des dépôts de vieux mobilier entre 2018 et 2019.

62 000

c'est le nombre d'appareils électroménagers récupérés en déchetteries en 2019.

5,5

visites en moyenne par foyer en 2019.

Les déchets dangereux

TOUS LES PRODUITS DANGEREUX QUE L'ON TROUVE À LA MAISON...

Les déchets dangereux sont ceux qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement c'est pourquoi ils nécessitent un traitement adapté.

LES TONNAGES ENFIN EN BAISSÉ

Baisse de 23% des apports !

Après de nombreuses années de hausse dont les deux dernières assez fortes compte tenu de l'arrêt de la vente des produits phytosanitaires (déstockage), 2019 marque peut être enfin le début d'apports plus modérés en déchetterie. Il faut s'en réjouir car cela signifie que les usagers utilis-

ent de moins en moins de produits dangereux à domicile. Si les piles, les huiles et les batteries se maintiennent c'est surtout au niveau des produits chimiques divers que la baisse est marquée : acides, solvants, phyto, etc. Sur ces familles la baisse est de 50 % !



? Le saviez-vous ?



1 milliard de piles sont vendues chaque année en France ! C'est trop et il faudrait opter pour des rechargeables !



Grâce à l'huile végétale usagée on fabrique des savons !



La plupart des produits dangereux collectés en déchetterie sont incinérés pour les valoriser énergétiquement.

1,9

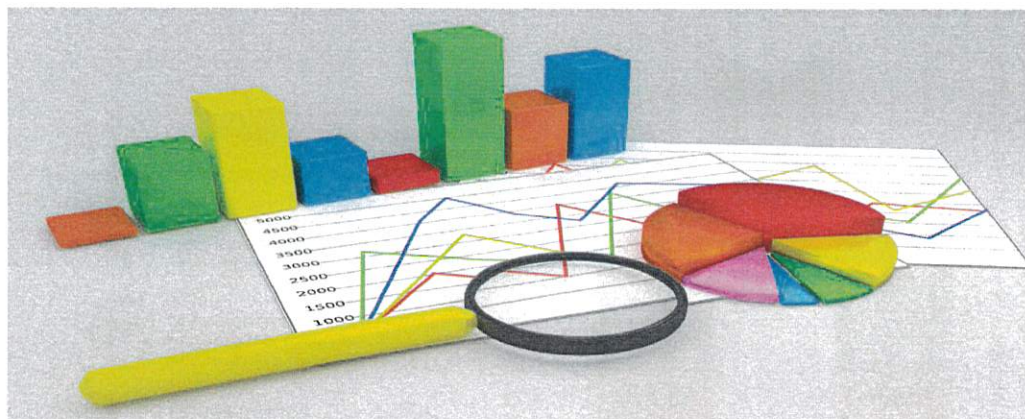
kg par habitant, c'est la quantité de déchets dangereux récupérée en 2019.

70

tonnes de produits dangereux récupérées en 2019.

130%

c'est la hausse des tonnages de déchets dangereux collectés en 9 ans !



Synthèse chiffrée...

RAPPEL DES BILANS CHIFFRÉS ET COMPARATIF AUX DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES

LES TONNAGES SE STABILISENT...

Un peu de vocabulaire...

OMA: Ordures Ménagères et Assimilées. Il s'agit des déchets qui sont collectés à domicile : OMR + emballages + biodéchets.

DMA : Déchets Ménagères et Assimilés. Il s'agit de l'ensemble des déchets gérés par la collectivité, OMA + déchets des déchetteries

228

Kg par an, c'est la production 2019 d'ordures ménagères de chaque habitant

1,5

Kg/habitant de biodéchets collectés en 2019. La collecte a débuté en avril...

292

Kg par habitant, c'est la quantité de déchets apportée en déchetteries en 2019.

85,6

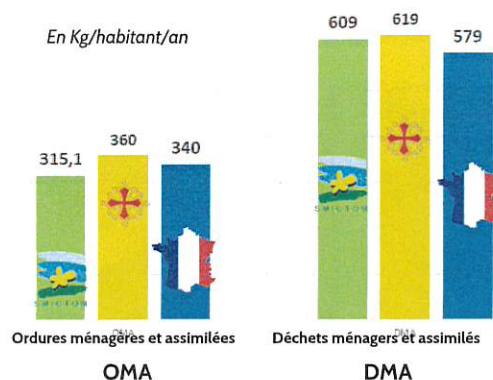
Kg/habitant c'est la performance de collecte des emballages en 2019 soit identique à 2018.

1,9

Kg par habitant, c'est la quantité de déchets dangereux récupérée en 2019

Comparatif des productions de déchets

En Kg/habitant/an



315,1

Kg/habitant de déchets collectés à domicile en 2019. Il s'agit des OMA

-0,8 % par rapport à 2018

609

Kg/habitant de déchets collectés globalement en 2019. Il s'agit des DMA

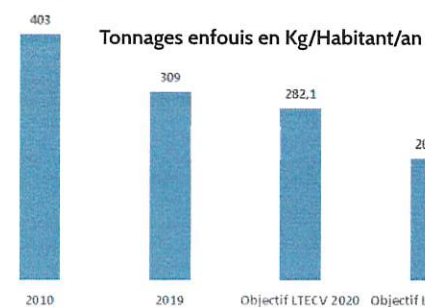
+1,8 % par rapport à 2018

Les traitements

ORDURES RÉSIDUELLES, EMBALLAGES, DECHETS VERTS

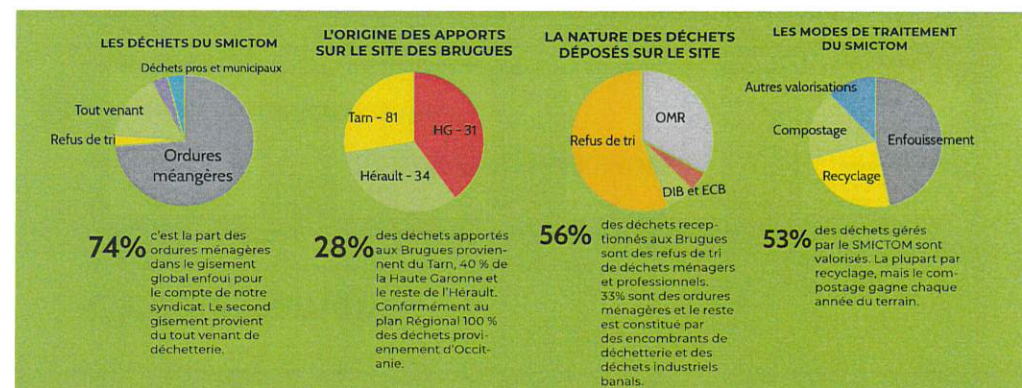
Le SMICTOM est propriétaire de son outil de traitement des ordures ménagères, le centre d'enfouissement des Bruguères à Lavaur. L'exploitation du site a été déléguée jusqu'en 2039 à la société COVED par le biais d'une Délégation de Service Public signée en octobre 2019. Ce centre reçoit, outre nos déchets, des apports gérés par notre délégataire. Pour le traitement des autres catégories de déchets nous faisons appel à des unités extérieures.

Ordures résiduelles, les objectifs de réduction seront atteints !



La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a posé des objectifs très ambitieux de réduction des déchets enfouis. Le référentiel de base est l'année 2010 et la baisse doit être de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. Si l'on regarde de plus près les chiffres de 2019 on s'aperçoit que la baisse par rapport à 2010 est de 23,5 % avec un bon de 9 points de baisse pour cette seule année. Il s'agit là des

résultats des choix opérés par le syndicat dans la perspective 2018-2030. Le renforcement des contrôles en déchetterie, le développement de nouvelles filières mais aussi et surtout les actions de prévention portent leurs premiers fruits...

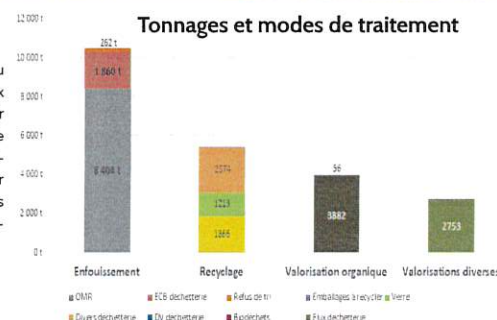


Les déchets traités en 2019

En 2019 ce sont plus de 22 000 tonnes de déchets produits sur le SMICTOM au travers de nos diverses missions qui ont été traités. Sur ces tonnages on peut se féliciter que plus de la moitié (53%) aient pu suivre des filières de valorisation. La principale reste le recyclage mais le compostage et la valorisation organique

gagnent chaque année du terrain. Une partie des flux de déchetterie vont subir des traitements divers de valorisation comme l'électroménager ou le mobilier qui vont être démantelés pour revaloriser leurs composants...

Tonnages et modes de traitement





Le tri des emballages

APRÈS LEUR COLLECTE LES EMBALLAGES VONT ÊTRE TRIÉS PUIS ENVYÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les emballages et le verre ménagers sont triés dans le Tarn, le verre à la verrerie ouvrière d'Albi (VOA) et les emballages sur le centre de tri Trifyl de Labruguière.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS

Près de 3000 tonnes recyclées !

Les emballages collectés doivent ensuite être triés par catégories pour ensuite être dirigés vers les usines de recyclage. Seul le verre subit un traitement préalable au recyclage assez simple (nettoyé, débarassé des étiquettes et bouchons). Les plastiques permettront de fabriquer des tuyaux pour

le BTP ou du textile polaire, les métaux redeviendront des métaux et les papiers, cartons, journaux referont de la fibre de cellulose pour confectionner des cartons ou bien du papier recyclé. Le contrat qui nous lie à la société COVED prévoit que ce tri soit fait chez nos collègues de Trifyl.



695 tonnes de journaux magazines



65 tonnes de métaux



1213 tonnes de pots et bouteilles en verre



98 tonnes de bouteilles et flacons en plastique



598 tonnes de cartons et cartonnettes

? Le saviez-vous ?



Le plus grand centre de tri de France se trouve à côté de Lyon. Il est capable de trier 60 000 tonnes d'emballages par an.



La verrerie ouvrière d'Albi est un site historique et ses ouvriers l'ont reprise en 1895...



Les emballages ne doivent surtout pas être lavés par les usagers. Il faut juste bien les vider. Les laver génèrent du gaspillage et de la pollution de l'eau...

8,4 %

C'est le pourcentage global de refus de tri, c'est à dire des erreurs des usagers

6 %

C'est la fraction du centre de tri, c'est à dire les pertes de produits liés au processus industriel.

26 000

tonnes sont triées chaque année dans les deux centres de tri Trifyl du département.



L'enfouissement

LES DÉCHETS QUI N'ONT PAS DE VOIES DE VALORISATION DOIVENT ÊTRE ENFOUIS

Le SMICTOM est propriétaire de son centre d'enfouissement qui est l'un des plus modernes de la région Occitanie et qui a toujours su être en avance sur la réglementation...

RÉDUIRE AU MAXIMUM...

L'enfouissement du SMICTOM en détail...

Le syndicat enfouir aux Brugues les ordures résiduelles collectées à domicile mais aussi le tout-venant de déchetterie, c'est à dire les déchets qui n'ont pas encore de filière de valorisation. Les communes du syndicat y déposent également des déchets (principalement Lavar et Saint Sulpice). Enfin, des entreprises locales sont également autorisées à y déposer leurs déchets d'activité qui ne sont pas valorisables. Sur ce dernier point il faut être très strict car la loi interdit tout dépôt de produit qui aurait

une solution de valorisation. Aussi, les cartons, palettes ne doivent pas être déposés sur le site au risque, en cas de contrôle des services de l'Etat de se voir dresser un procès verbal...



Origine déchets	Tonnage enfouir en 2019	Déchets enfouis en Kg par habitant	% de l'enfouissement	Tonnage 2010	Evolution N / 2010	Déchets enfouis en Kg par habitant	Evolution N / 2010
Ordures Ménagères	8404	228	74%	8134	3%	257	-11%
Refus de tri	264	7	2%	182	45%	6	25%
Déchetteries et ECB	1860	50	16%	1888	-1%	60	-15%
Déchets municipaux	424	11	4%	1015	-58%	32	-64%
Clients Pros SMICTOM	455	12	4%	1551	-71%	49	-75%
Total	11407	309		12770	-11%	403	-23,3%

? Le saviez-vous ?



Le site est autorisé à recevoir 75 000 tonnes de déchets par an.



Le site des Brugues a été ouvert en 1981 et il pourra fonctionner jusqu'en 2039 sans aucune modification du périmètre d'origine.



Le moteur de valorisation énergétique installé sur le site fut le premier à fonctionner dans le département.

8 000 000

de kWh produits chaque année par moteur qui valorise le méthane produit par la décomposition des déchets

50%

c'est la réduction des déchets municipaux enfouis en 5 ans. Bravo aux communes qui font de gros efforts.

20%

c'est la réduction du tonnage autorisé sur le site à compter du 01/01/2021.



Le compostage et la méthanisation

LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE ET LES BIODÉCHETS

La totalité des déchets verts collectés dans nos déchetteries sont compostés et les biodéchets des professionnels du territoire sont méthanisés.

PIONNIERS POUR LES BIODÉCHETS

Une collecte pour les pros

Les biodéchets collectés auprès des moyens et gros producteurs du territoire sont ensuite transférés vers l'usine de méthanisation Clerverts de Bélesta en Lauragais dans le 31. Ces derniers seront méthanisés, c'est à dire dégradés par des bactéries dans un environnement sans oxygène.

Cette opération produira du méthane qui permettra de produire de l'énergie. Le résidu solide sera lui aussi valorisable en agriculture.

Déchets verts, tous compostés !

Depuis des années l'intégralité des déchets verts déposés par les particuliers en déchetterie, mais aussi ceux produits par les services municipaux du territoire sont compostés sur la compostière de Montaut à Saint Sulpice. D'abord broyés, les déchets verts vont ensuite mûrir plusieurs mois sur cette plateforme et lentement se transformer en compost sous l'action de bactéries. La totalité du compost ainsi produit avec nos déchets verts est redistribué gratuitement aux usagers.

? Le saviez-vous ?



Lors du compostage les déchets perdent les deux tiers de leur poids.



Les bactéries qui "compostent" les déchets sont dites aérobies car elles ont besoin d'oxygène.



En moyenne, un repas pris en restauration collective génère 140 grammes de déchets !

900

tonnes de compost sont redistribuées chaque année dans les déchetteries

10 000

tonnes de déchets peuvent être compostées chaque année à Saint Sulpice

400

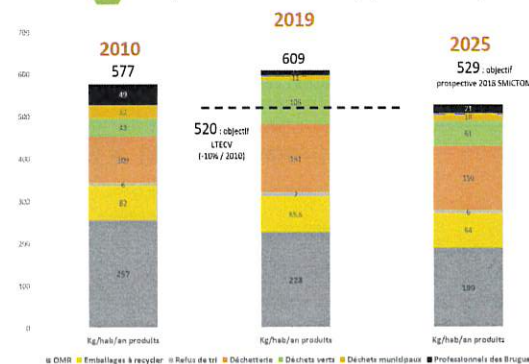
c'est le gisement estimé de biodéchets qui serait valorisable sur notre territoire (hors ménages).

La prévention

MOINS JETER POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

Le SMICTOM est engagé depuis 2007 dans des actions fortes de prévention visant à réduire les quantités de déchets produites par ses usagers.

Objectifs de la LTCEV, point d'étape...



La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit que d'ici fin 2020 la production de déchets par habitant baisse de 10% par rapport à l'année 2010. Quand on fait un point d'étape à fin 2019 on se rend compte que l'objectif sera difficile à atteindre. Si des baisses notables sont observées sur les flux professionnels et OMR on a par contre une forte augmentation des tonnages déposés en déchetterie. Parmi eux, les déchets verts, pour

lesquels aucune solution de gestion de masse simple ne peut encore être proposée à domicile. On peut aussi se poser la question de la pertinence de laisser ce flux dans les éléments de comparaison. En effet, leur production est grandement liée aux changements climatiques. Notons également que ces déchets verts sont tous compostés et donc valorisés... Hors déchets verts la production par habitant a baissé de 6% par rapport à 2010.

PROMOTION DU COMPOSTAGE

INDIVIDUEL



30%

c'est la proportion de foyers équipés de composteurs individuels fournis par le syndicat.

PARTAGÉ



45

familles utilisent de manière assidue le composteur collectif du quartier du Pigné à Lavaur.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

EN RESTAURATION COLLECTIVE



180

grammes par repas, c'est la moyenne du gaspillage en restauration collective.

À LA MAISON



29

kg par habitant et par an jetés en moyenne à la maison en France.

Le PLPDMA en chemin...

Depuis le recrutement de notre responsable prévention, l'élaboration et la mise en forme de notre Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en route. L'année 2019 a été consacrée au diagnostic de territoire et des flux produits actuellement et à leur dynamique depuis quelques années. Ce diagnostic pré-

cis permettra de définir les diverses actions à mettre en place pour venir réduire au maximum la production de déchets de nos usagers. Le plan définitif devrait être approuvé par le comité syndical dans le courant du premier trimestre 2020*.

* Il a été adopté en février 2020 par le comité syndical



TRIONS MIEUX ...



JETONS MOINS ...

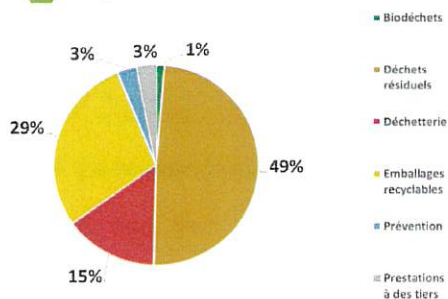
PLPDMA 2019 - 2025

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les indicateurs financiers

Le SMICTOM est depuis des années parmi les collectivités françaises où les usagers «payent» le moins cher la gestion de leurs déchets ménagers... Les services du SMICTOM sont financés par l'intermédiaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevées par les Collectivités adhérentes puis reversées au syndicat.

Le poids financier des divers flux.



Depuis plus de 15 ans le syndicat tient une comptabilité analytique qui nous permet d'avoir un suivi très précis des dépenses par services. Aussi, l'analyse de ces données permet de comparer les coûts des divers flux gérés par le syndicat. La lecture du graphique ci-contre montre clairement que ce sont les déchets résiduels (les OMR) qui pèsent le plus sur notre budget (investissement et fonctionnement cumulés). A eux seuls ils représentent 49 % de nos

dépenses ! A noter cette année une légère baisse du poids des déchetteries grâce aux nombreux efforts de prévention et de tri de nos gardiens qui ont limité les dépôts des flux destinés à être enfouis (tout venant). Rechercher à réduire au maximum l'enfouissement est la seule voie qui permettra, à l'avenir, de maîtriser les coûts et donc le prix payé par l'usager...



Comparatifs et évolutions des coûts

Il est impératif de suivre à la fois l'évolution de nos coûts mais aussi de se comparer aux collectivités de même type afin de vérifier la pertinence de nos choix et leurs effets sur nos coûts de gestion...

DES COÛTS TOUJOURS MAÎTRISÉS...

Les coûts par habitant

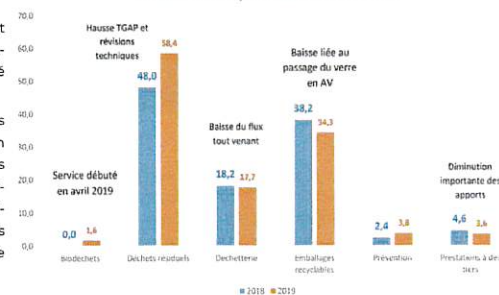
Le coût global des dépenses 2019 se monte donc à 117 € par habitant (base 36 872 habitants au 01/01/2020). La TEOM* imputée sur la même période a été de 2 344 000 € soit environ 63,6 € par habitant (54 % des dépenses totales). Comme prévu dans la prospective la hausse des taux 2019 s'est traduite par une augmentation de 3,60 € par habitant.

* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La moyenne nationale est d'environ 110 €/habitant imputés, soit 73 % plus élevé que le nôtre.

Ces résultats sont le fruit des choix passés (acquisition Bruges), de ceux présents (nouvelle délégation de service public) et ne perdureront que si demain nous poursuivons nos efforts de prévention...

Coûts bruts en €/habitant des divers flux



Les saviez-vous ?



Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur la Taxe Foncière.



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes devrait passer de 18 à 65 € la tonne d'ici 2025.



La redevance spéciale s'applique à tous les "gros" producteurs de déchets : collèges, lycées, restauration collective, etc.

50%

c'est en moyenne la part des services financés par les usagers. Les autres recettes proviennent de services tiers.

110

euros, c'est le coût moyen par habitant payé en France pour la gestion des déchets. Il n'est que de 63,6 € sur le SMICTOM.

200 000

euros c'est le montant de TGAP reversée à l'Etat pour les flux enfouis en 2019.

Les investissements 2019

Les investissements 2019 ont été principalement marqués par la poursuite d'achats de conteneurs en vue de conteneuriser l'ensemble des secteurs de collecte en porte à porte.

Ces opérations d'acquisitions ont pesé pour près de 50 % des dépenses. L'aménagement du siège administratif du syndicat à Lavaur a constitué le second pôle de dépenses.

